

L'UNION EUROPEENNE AU SEIN
DE LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE INTERNATIONALE
Un sursaut à la COP 21 de Paris ?

Stefano MESSINA

*Avant-propos par
Denis STOKKINK et Estelle HUCHET*

NOTES D'ANALYSE | MAR 15
Développement durable

COMPRENDRE POUR AGIR

**L'UNION EUROPEENNE AU SEIN
DE LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE INTERNATIONALE
Un sursaut à la COP 21 de Paris ?**

Stefano MESSINA

Avant-propos par Denis STOKKINK et Estelle HUCHET

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. LA PLACE DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES	4
1. UN LEADERSHIP CLIMATIQUE EUROPÉEN ?	4
2. QUEL RÔLE POUR L'UE À PARIS ?	6
II. LA CONFÉRENCE CLIMATIQUE DE PARIS 2015	8
1. ENJEUX ET CONTRAINTES DES NÉGOCIATIONS	8
2. OPPORTUNITÉS POUR L'UNION EUROPÉENNE	9
CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE	11

AVANT-PROPOS

« *Un accord transparent, dynamique et juridiquement contraignant* »¹. C'est l'appel que la Commission européenne formule dans sa proposition de réduction des émissions de gaz à effets de serre en prévision du prochain sommet mondial pour le climat – la fameuse COP 21 – qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

Que fait l'UE à quelques mois de cette rencontre majeure ? Alors que l'exécutif européen vient tout juste de rendre publique sa proposition pour le sommet de Paris, cette nouvelle note d'analyse revient sur la place des institutions européennes dans les négociations climatiques internationales.

En publiant un tel projet de réduction des émissions, l'Union européenne a été le premier acteur à présenter ses engagements en vue des futures négociations de Paris. Si le projet d'engagement doit encore être validé par les 28 États membres avant la fin mars, il atteste d'une attitude proactive de l'Union européenne sur l'enjeu crucial du changement climatique. L'UE a en effet toute sa place dans les débats ! Les mesures mises en œuvre à l'intérieur des frontières communautaires et l'euro-péanisation, entre autres, des questions énergétiques font de l'Union européenne un intermédiaire légitime des négociations à venir.

Toutefois, devant une gouvernance internationale de plus en plus multipolaire, et toujours aussi stato-centrée, ce leadership européen peine à se faire entendre. Pour adresser une réponse à la mesure des enjeux environnementaux, l'UE devra faire preuve d'audace et d'ambition ! Si l'activisme de l'exécutif européen à proposer sa contribution pour Paris confirme que la Commission Juncker a bien saisi l'urgence d'agir, les mesures proposées en guise de réponse nous semblent encore trop floues : Comment se partageront les efforts entre les États membres ? Quels seront les outils politiques à mettre en œuvre ? Quel calendrier rythmera les actions de terrain ?

2

Les acteurs de terrain, où sont-ils d'ailleurs ? Les acteurs économiques, les organisations de la société civile, les pouvoirs publics locaux et les citoyens européens auront, eux aussi, tout intérêt à se mobiliser pour faire entendre leur voix lors de la prochaine COP 21. POUR LA SOLIDARITÉ relaie d'ores et déjà les solutions mises en œuvre par les uns et par les autres sur son Observatoire européen de la Transition : www.transition-europe.eu.

Parons au fatalisme de certains en valorisant les initiatives qui existent sur le terrain ! Clamons haut et fort que nous sommes prêts au changement et gageons que les décideurs européens saisiront cette opportunité de formaliser cette transition solidaire et durable.

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink, Président
et Estelle Huchet, Chargée de projets

¹ Commission européenne, *The Paris Protocol – A blueprint for tackling global climate change beyond 2020*, 25 février 2015, p. 4.

INTRODUCTION

Fin 2015, le temps sera venu pour les participants à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de se réunir à Paris afin de trouver un nouvel accord international sur le climat, en remplacement du protocole de Kyoto. C'est en effet la capitale française qui accueillera la 21^{ème} conférence des parties (COP 21), organe le plus important de cette même Convention.

Ce cycle de conférences repose sur le constat scientifique que le réchauffement climatique est d'origine humaine et que celui-ci ne pourra être maîtrisé qu'en atteignant un accord global. Selon les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), plus aucun doute n'est en effet possible quant à l'urgence d'une transition écologique pour limiter les effets du réchauffement climatique. Mais les obstacles à la signature d'un accord qui rectifie la trajectoire planétaire paraissent néanmoins nombreux.

« On aura un accord à Paris. Mais il risque d'être largement insuffisant par rapport à l'ampleur du défi et par rapport à ce qui serait nécessaire pour vraiment aboutir à la protection du climat. »

Jean-Pascal Van Ypersele, Vice-Président du GIEC, à propos de la prochaine conférence sur le climat

— Source : Agence France Presse

Au sein de cette conférence onusienne, l'Union européenne (UE) tentera de s'imposer en tant que moteur des négociations, dans l'objectif d'atteindre un consensus ambitieux et équitable. Le récent paquet énergie-climat 2030², visant notamment à réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre par les États membres d'ici 2030, confirme la volonté européenne de montrer l'exemple en la matière. La proposition de contribution de la part de l'UE à la conférence internationale de Paris³, la première parmi les participants, s'inscrit dans cette même logique. Cette posture européenne ne semble toutefois plus suffire pour produire de résultats probants dans les négociations internationales, face aux enjeux économiques et politiques qu'implique la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans cette note d'analyse, il sera question des relations extérieures de l'UE en matière environnementale et de la place qu'elle occupe dans les négociations climatiques. Nous tenterons d'abord d'explicitier les causes ayant conduit à la baisse de leadership climatique de l'UE, ainsi que les conséquences sur le rôle éventuel de l'Union à Paris. Ensuite, nous chercherons à décrypter les contraintes qui pèsent sur les négociations de la COP 21 et la marge de manœuvre dont dispose l'Union européenne pour tenter d'y obtenir un résultat satisfaisant pour le climat.

² Le paquet énergie-climat 2030 a été adopté par le Conseil européen le 23 octobre 2014.

³ Commission européenne, *The Paris Protocol – A blueprint for tackling global climate change beyond 2020*, 25 février 2015.

I. LA PLACE DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES

1. UN LEADERSHIP CLIMATIQUE EUROPÉEN ?

L'Union européenne est souvent considérée comme un précurseur dans la politique internationale de l'environnement, mêlant à la fois propositions ambitieuses sur le plan extérieur et actions concrètes sur le plan intérieur. Pour permettre à l'Union de matérialiser ses ambitions, le Traité sur le fonctionnement de l'UE⁴ définit explicitement la promotion de la lutte contre le changement climatique en tant qu'objectif fondamental. Cette provision légale fournit à l'UE un mandat pour agir sur les questions climatiques dans les enceintes internationales⁵, et ce au nom de l'ensemble des États membres.

C'est à la Commission européenne que revient le rôle de négociateur européen, avec, plus rarement, un appui de la Présidence tournante du Conseil des ministres. La position européenne peut également être exprimée par les États membres les plus dynamiques sur le sujet, du moins au sein des négociations plus techniques et moins politisées, comme cela peut être le cas à l'occasion des réunions préparatoires et autres groupes de travail. Lorsque les négociations climatiques arrivent à un niveau ministériel ou même au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, ce système informel de représentation s'efface. La représentation externe de l'UE peut dès lors donner lieu à des luttes internes, réduisant la capacité d'influence de l'Union à la table des négociations⁶.

Deux types d'explications peuvent mettre en évidence le fait que l'UE souhaite, au moins depuis une trentaine d'années, jouer un rôle de premier plan dans les négociations climatiques : l'une a trait aux valeurs sur lesquelles l'Union européenne est bâtie, l'autre renvoie à ses intérêts. L'attachement à certaines valeurs pour expliquer le souhait de l'UE de mener les négociations climatiques s'exprime au travers de la promotion du multilatéralisme, du développement durable et du principe de précaution qui y est relié⁷. Selon ce point de vue, la politique étrangère climatique de l'Union serait donc principalement basée sur des valeurs, et l'UE tenterait d'influencer le comportement des autres États selon ces mêmes principes.

Dans le même temps, les intérêts de l'Union pour une telle promotion des enjeux climatiques peuvent s'expliquer par l'avantage comparatif des entreprises européennes d'être en avance sur des standards environnementaux qui sont de plus en plus diffusés⁸. Les intérêts de l'UE peuvent également être reliés à une plus grande sécurité énergétique, à une prévention des conflits environnementaux ou même à la construction d'une identité spécifiquement européenne, au travers du respect de l'environnement.

Ces derniers temps, toutefois, l'UE semble avoir perdu de sa superbe en matière environnementale. Cette perte de leadership est particulièrement prononcée au niveau de la lutte contre les changements climatiques, comme peuvent en témoigner les récents échecs qui ont eu lieu dans le cadre de l'ONU, notamment la conférence de Copenhague. L'activisme de l'UE dans ces négociations ne semble plus guère être en adéquation avec les ambitions des autres participants, dont les positions en matière

⁴ Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a été signé le 13 décembre 2007 par les chefs d'États européens à Lisbonne et est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

⁵ Stephan Keukeleire, Tom Delreux, *The Foreign Policy of the European Union*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2014, pp. 227-228.

⁶ *Ibid.*, p. 307.

⁷ Louise Van Schaik, Simon Schunz, "Explaining EU Activism and Impact in Global Climate Politics: Is the Union a Norm- or Interest-Driven Actor?" *Journal of Common Market Studies*, 2012, Volume 50, N° 1, p. 170.

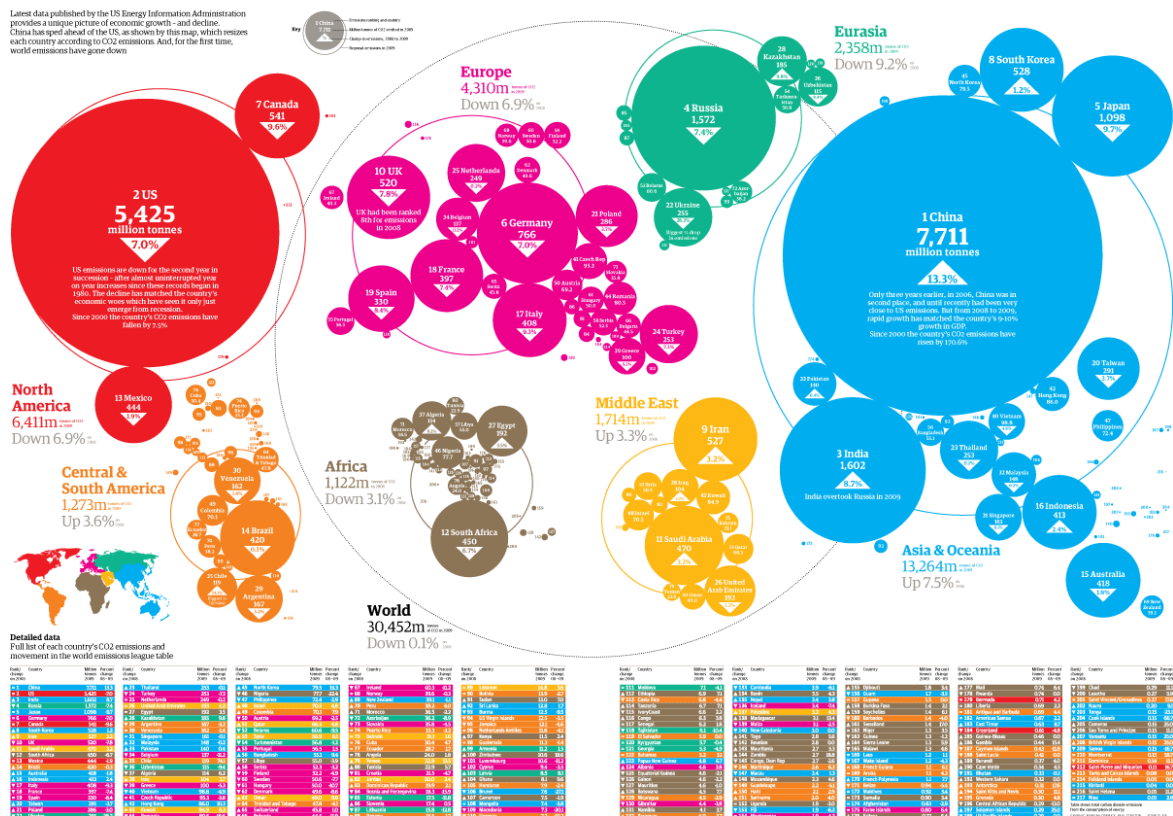
⁸ *Ibidem.*

climatique restent plus circonscrites à des intérêts de court terme. De plus, aucun autre acteur majeur ne semble capable ou même désireux de remplacer l'UE en tant que meneur des négociations sur le plan climatique, même si la Chine tend progressivement à se positionner sous un jour nouveau.

Il convient de préciser que la gouvernance environnementale internationale est bien plus large que la lutte contre les changements climatiques, qui demeure le domaine où le leadership de l'UE a été le plus mis sous pression. L'UE reste donc un leader environnemental quasiment incontesté dans beaucoup d'autres domaines, notamment en ce qui concerne la régulation des OGM ou la protection de la biodiversité⁹. Les négociations climatiques sont toutefois celles qui retiennent le plus d'attention médiatique au niveau mondial, et surtout dont les enjeux sont les plus importants pour les États, que ce soit au niveau économique ou politique. Cela s'explique notamment par la portée globale des conséquences actuelles et futures du réchauffement climatique.

Paradoxalement, l'exemple qu'essaye de représenter l'UE au travers de ses réductions d'émissions provoque une diminution de son poids dans les négociations, spécifiquement dans ses relations avec les plus importants pays émetteurs de gaz à effet de serre. En effet, comme l'UE représente une part de plus en plus faible des émissions globales de gaz à effet de serre, elle se retrouve isolée face aux autres économies majeures¹⁰, dont la croissance continue de dépendre fortement d'industries énergivores. En voici une illustration claire, dans laquelle chaque ensemble régional a été redimensionné selon l'importance de ses émissions de CO₂ :

An atlas of pollution: the world in carbon dioxide emissions



— Source : US Energy Information Administration, 2012.

⁹ Stephan Keukeleire, Tom Delreux, *op. cit.*, p. 228.

¹⁰ Louise Van Schaik, Simon Schunz, *op. cit.*, p. 182.

Il faut ajouter à la perte d'efficacité de l'UE et son poids restreint dans les négociations climatiques le fait que, de manière générale, la gouvernance globale en matière d'environnement demeure faible par rapport aux enjeux fondamentaux qui y sont liés. C'est loin d'être le cas pour tous les secteurs de politiques internationales : l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment, dispose de larges moyens de sanctions contre les États et autres acteurs économiques qui enfreignent ses règles. Malgré le besoin d'une telle structure pour résoudre les enjeux environnementaux globaux, cette institutionnalisation supranationale ne semble pourtant pas prévaloir dans un futur proche, vus les désaccords persistants entre les différents acteurs étatiques.

2. QUEL RÔLE POUR L'UE À PARIS ?

La perte de leadership européen au niveau climatique est donc loin d'être anecdotique, et menace clairement la viabilité du résultat des négociations de Paris. En réalité, les trois piliers qui constituent l'activisme climatique de l'UE à l'extérieur de ses frontières sont de plus en plus remis en cause, avec un impact direct sur le rôle que l'Union pourra jouer au sein de la future COP 21. Il s'agit en premier lieu de la promotion du multilatéralisme international, ensuite de la nécessité d'instruments réglementaires plutôt que volontaires et enfin la mise sur pied d'actions concrètes basées sur des études scientifiques reconnues¹¹ :

- Cette remise en cause du multilatéralisme s'explique par le fait que d'autres enceintes de négociations extérieures à l'ONU, comme le G20, sont désormais préférées aux instances multilatérales. Le bilatéralisme représente une autre manifestation de ce phénomène : il suffit pour s'en rendre compte de considérer la récente déclaration commune de la Chine et des États-Unis concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ces deux acteurs majeurs de la CCNUCC¹². Même si toute amélioration semble bonne à prendre au niveau environnemental, ces engagements reflètent avant tout l'intérêt de ces deux puissances à poser un geste fort envers le climat. Par son ampleur, cette déclaration ne répond d'ailleurs que de manière limitée au défi du réchauffement planétaire. De plus, ces engagements modestes n'ont pas été attribués à l'influence de l'UE dans les politiques climatiques¹³, ce qui démontre bien le déclin du leadership européen en la matière.
- De plus en plus d'États participants à la CCNUCC, économies développées ou non, ont exprimé le vif désir de se passer d'instruments contraignants pour leur privilégier des outils volontaires. Cela passe par une préférence pour une réglementation faible, comme des promesses de contributions, plutôt que l'établissement d'un protocole réglementaire en tant que tel.
- L'exactitude des études scientifiques, enfin, est continuellement remise en question, ou du moins relativisée, menant à des programmes environnementaux trop peu ambitieux de la part des États. Pour les scientifiques du GIEC, les mesures actuelles ou susceptibles d'être adoptées dans un futur proche sont loin d'être suffisantes pour lutter contre le réchauffement climatique. Mais ces considérations semblent avoir peu d'impact sur le cours des négociations, celles-ci étant largement en proie à des logiques nationales court-termistes.

La conférence climatique de 2009 à Copenhague fut un exemple éloquent du déclin de l'influence de l'UE dans les négociations environnementales. Contrairement aux objectifs de l'Union, Copenhague n'a

¹¹ Stephan Keukeleire, Tom Delreux, *op. cit.*, p. 231.

¹² Le 12 novembre 2014, la Chine et les États-Unis ont conclu un accord pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

¹³ Stephan Slingerland, Jessica Yearwood, Mariya Gancheva, Koen Rademaekers, *EU Energy Governance for the Future*, Directorate General for Internal Policies, European Parliament, Brussels, January 2015, p. 14.

pas débouché sur la signature d'un nouvel accord contraignant entre les parties, afin de remplacer le protocole de Kyoto¹⁴. Les positions beaucoup moins ambitieuses d'un point de vue écologique des autres acteurs majeurs des négociations, États-Unis et pays émergents en tête, ont constitué un facteur déterminant dans la signature d'un accord jugé peu à même de fournir des réponses suffisantes au changement climatique.

La stratégie de l'UE à Copenhague a été prise en défaut, pour n'avoir pas suffisamment anticipé ces éléments extérieurs et les contraintes qui pesaient sur le déroulement des négociations¹⁵. C'est pourquoi l'UE est considérée, de manière générale, comme un acteur trop peu pragmatique et flexible pour obtenir des résultats satisfaisants dans les négociations internationales, du moins une fois que celles-ci sont paralysées par des points de vue divergents.

Partant de ce constat, l'Union européenne semble avoir modifié sa trajectoire de négociation depuis la conférence de Durban en 2011¹⁶, où les représentants européens ont tenté de créer des coalitions et un réseau qui leur est propre plutôt que de tenter de convaincre les autres parties par l'exemple. Au travers de ce rôle de facilitateur, c'est notamment l'UE qui a insisté pour inscrire l'objectif de limite du réchauffement climatique à 2° Celsius comme principe général du cycle post-2012. Malgré ce succès de principe, la dernière conférence climat de Lima (COP 20), n'a guère accouché de profondes réformes en faveur de l'environnement, alors qu'elle était censée ouvrir la voie à un accord ambitieux pour la COP 21.

Les pays émergents, dont l'importance en termes d'émissions de gaz à effet de serre ne cesse de croître, ont largement reproché à l'Union européenne de défendre ses propres intérêts au travers de sa promotion environnementale¹⁷. Il est vrai que l'Union tarde parfois à matérialiser son aide aux pays les plus démunis face aux changements climatiques.

Pour toutes ces raisons, la faiblesse éventuelle de l'accord qui sera adopté durant les négociations de Paris interpelle et tranche avec l'urgence requise pour lutter contre le réchauffement climatique. Toutefois, des opportunités existent pour atteindre un accord qui permette d'envisager des solutions ambitieuses. La gouvernance environnementale multi-niveaux et multi-acteurs, liée au manque d'institutionnalisation internationale en la matière, représente en effet une opportunité pour l'UE de s'imposer à nouveau en tant que force de proposition dans les négociations. Sans cette impulsion européenne, l'ambition et la portée de l'accord qui sera entériné à Paris semblent devoir se limiter à un faible consensus.

¹⁴ Lisanne Groen, Arne Niemann. *The European Union at the Copenhagen Climate Negotiations: A Case of Contested EU Actorness and Effectiveness*, Mainz Papers on International and European Politics, Johannes Gutenberg University, 2012/01, p. 18.

¹⁵ Lisanne Groen, Arne Niemann, *op. cit.*, p. 18.

¹⁶ Stephan Keukeleire, Tom Delreux, *op. cit.*, p. 231.

¹⁷ Jonathan Holslag, *Europe's normative disconnect with the emerging powers*, Brussels Institute of Contemporary China Studies, Asia Paper Vol. 5 (4), p. 15.

II. LA CONFÉRENCE CLIMATIQUE DE PARIS 2015

1. ENJEUX ET CONTRAINTES DES NÉGOCIATIONS

L'objectif du Sommet de Paris est, en soi, limpide : parvenir à un accord limitant la hausse du réchauffement climatique à 2° Celsius, autrement dit s'engager à atteindre le but qui avait été convenu lors de la conférence de Copenhague en 2009. Pour les négociateurs les plus ambitieux, l'objectif est d'arriver à un nouvel accord contraignant qui remplace le protocole de Kyoto, d'ores et déjà tombé en désuétude. Ce nouvel accord devrait prendre effet en 2020 et permettre aux populations les plus menacées de s'adapter aux changements climatiques. De nombreux secteurs d'activité sont également appelés à être concernés par le résultat des négociations de Paris, selon les différentes réformes menées par les États pour poursuivre les objectifs établis.

Mais la simplicité et la nécessité de ces objectifs tranchent avec les difficultés de leur mise en œuvre. En effet, de nombreuses divergences persistent parmi les participants. On peut citer entre autres la nature de l'instrument à adopter à Paris : avec un caractère légal obligatoire pour certains, sur une base volontaire pour d'autres. Suivant le contenu de l'accord de Copenhague, Paris devrait toutefois déboucher sur un instrument volontaire de contributions nationales, et non sur un protocole contraignant pour les parties¹⁸, même s'il paraît difficile de se risquer à une prévision du résultat des négociations. Ces contributions devront permettre à terme de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais il apparaît clair qu'elles ne seront guère suffisantes pour enrayer le réchauffement climatique¹⁹. Le cycle de conférences des Nations Unies est donc passé d'une logique d'accords contraignants pour les États à une simple promesse de contributions volontaires. Il s'agit là d'un changement de paradigme par rapport aux négociations climatiques précédentes²⁰, loin de marquer une amélioration en faveur du climat.

Un désaccord semble également prévaloir sur la nature des contributions des États, ainsi que la vérification de leur mise en œuvre. Ces éléments n'ont pas été clairement définis par la conférence de Lima²¹, ce qui pourrait amener à des blocages si le décalage entre les différentes contributions promises par les participants s'avère trop important. Le texte qui a suivi la conférence de Lima n'apparaît avoir servi que de simple facilitateur pour la COP 21 de Paris, notamment en invitant tous les pays à communiquer publiquement leurs futures contributions aux objectifs de la Convention, en amont de celle-ci²².

Une mésentente de longue date entre les pays développés et les pays émergents se dessine aussi concernant la responsabilité historique des premiers et les possibilités d'action plus limitées des seconds dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les différences d'engagement entre les deux groupes de pays, aucun n'étant homogène, tiendront donc de subtils arrangements. Les financements publics destinés à aider les pays en voie de développement à s'adapter aux changements climatiques, notamment via le Fonds vert pour le climat, devraient faire l'objet d'intenses échanges diplomatiques²³. La position des pays les plus pollueurs, à savoir les États-Unis et les pays émergents, sera également déterminante dans la répartition de l'effort à fournir pour le climat.

¹⁸ Henry Jacoby, Henry Chen, *Expectations for a New Climate Agreement*, MIT Joint Program on the Science and Policy of Global Change, Massachusetts Institute of Technology, Report No. 264, August 2014, p. 4.

¹⁹ *Ibid.*, p. 21.

²⁰ Michel Damian, *Conférence climatique de Paris 2015, Que peut la diplomatie française ?*, Économie du développement durable et de l'énergie, note de travail EDDEN n° 1/2014, 2014, p. 2.

²¹ Gregor Erbach, *Towards a new international climate agreement*, European Parliamentary Research Service, Brussels, 26 January 2015.

²² Decision -/CP.20, Lima call for climate action.

²³ Michel Damian, *op. cit.*, p. 4.

Au final, l'accord de Paris devra surtout être assez ambitieux et flexible pour ne pas être désuet dès son entrée en vigueur en 2020, vu les chocs environnementaux, économiques et sociaux qu'engendrera le réchauffement climatique dans les prochaines années²⁴. L'écart grandissant entre les prévisions scientifiques, qui tentent d'alarmer les décideurs politiques depuis bien longtemps, et la lenteur du processus de négociation ne permet guère d'être enthousiaste sur la question, surtout si l'on prend en compte les positions réticentes de certains acteurs majeurs de la conférence.

2. OPPORTUNITÉS POUR L'UNION EUROPÉENNE

La COP 21 de Paris semble s'inscrire dans la droite ligne de la nouvelle posture adoptée par l'UE dans les négociations climatiques depuis la conférence de Durban. L'UE, qui tente dorénavant de ne plus simplement mener les négociations par l'exemple qu'elle projette mais bien par la création de coalitions parmi les négociateurs les plus favorables à un accord, semble avoir une carte à jouer. Certains pays industrialisés, notamment le Japon et l'Australie, apparaissent plus soucieux de la problématique climatique que certains de leurs homologues. Ces pays doivent constituer des interlocuteurs privilégiés pour l'UE afin de lui permettre de diffuser auprès des participants à la négociation une position commune ambitieuse sur le plan climatique.

L'Union européenne tente d'ores et déjà de sensibiliser les différentes parties et d'obtenir de leur part un engagement ferme en vue de Paris 2015. Cette stratégie vise à fixer et à diffuser les attentes de chacun des participants, afin d'éviter toute surprise qui pourrait nuire à la conclusion d'un accord. En jargon politique, c'est ce que l'on appelle communément la réduction des coûts de négociation. Dans cette perspective, l'Union a lancé une opération diplomatique de grande envergure²⁵ afin de construire des alliances de vues parmi les participants et de faciliter l'obtention d'un accord ambitieux durant les négociations.

Même si l'UE tente de préserver son rôle de leader des négociations sur le climat, il apparaît dommageable que seul son rôle de facilitateur demeure pertinent aux yeux des autres participants. En effet, il est désormais clair que la grande majorité des émissions futures de gaz à effet de serre proviendront des pays émergents, ce qui rend la diffusion des normes européennes d'autant plus cruciale pour lutter contre le changement climatique. L'UE doit donc continuer à chercher le soutien des autres participants à ses propositions et à ses vues, afin de créer une dynamique de négociation qui lui soit favorable, et ne pas simplement viser à aboutir à un consensus.

Pour que l'UE puisse parvenir à restaurer sa capacité d'influence auprès des autres participants à la CCNUCC, les négociateurs européens devront trouver le difficile équilibre entre défense d'un programme ambitieux pour le climat et prise en compte des intérêts des autres acteurs majeurs de la négociation, pays émergents en tête. Il sera aussi question pour les Européens de montrer une certaine dose de compréhension à l'encontre des pays les plus démunis face aux changements climatiques, afin de prouver l'engagement solidaire de l'UE en la matière.

²⁴ Gregory Briner, Takayoshi Kato, Takashi Hattori, Built to Last: Designing a Flexible and Durable 2015 Climate Change Agreement, Climate Change Expert Group, Paper No. 2014(3), OECD, IEA, p. 8.

²⁵ Arthur Neslen, *EU to launch diplomatic offensive ahead of Paris climate talks*, euractiv.com, publié le 20 janvier 2015, consulté le 5 février 2014, <http://bit.ly/1yJCewu>.

CONCLUSION

Même mis sous pression, le leadership climatique européen sera incontournable pour que le Sommet de Paris délivre un résultat qui constitue un engagement crédible de la part des États en faveur de la lutte contre le changement climatique. Cela ne signifie pour autant pas que l'Union doive abandonner son rôle de plus en plus pertinent de facilitateur au sein de la négociation. L'UE doit plutôt chercher à combiner ce rôle avec un leadership restauré, ce qui implique un pragmatisme et une flexibilité accrus de la part des représentants européens.

Dans une négociation où les enjeux sont vitaux et les contraintes nombreuses, l'importance de la position des acteurs majeurs autres que l'UE, notamment les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre, ne doit pas être sous-estimée. Les pays les plus démunis attendent également une aide financière en provenance des pays industrialisés, pour acter un engagement solidaire en faveur du climat.

Toutefois, sans l'Union comme force de proposition, la COP 21 semble se diriger vers une issue peu favorable à la résolution effective du problème du réchauffement climatique. Dans ce cas précis, la baisse de l'influence européenne en la matière serait une nouvelle fois actée. Une chose, donc, semble certaine malgré de nombreuses inconnues, un accord historique pour le climat à Paris ne se fera pas sans le volontarisme de l'UE.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTATION OFFICIELLE

- Commission européenne, *The Paris Protocol – A blueprint for tackling global climate change beyond 2020*, 25 février 2015.
- Decision -/CP.20, Lima call for climate action.

OUVRAGE ACADÉMIQUE

- Stephan Keukeleire, Tom Delreux, *The Foreign Policy of the European Union*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2014.

ARTICLES ACADÉMIQUES

- Gregory Briner, Takayoshi Kato, Takashi Hattori, *Built to Last: Designing a Flexible and Durable 2015 Climate Change Agreement*, Climate Change Expert Group, Paper No. 2014(3), OECD, IEA.
- Michel Damian, *Conférence climatique de Paris 2015, Que peut la diplomatie française ?*, Économie du développement durable et de l'énergie, note de travail EDDEN n° 1/2014, 2014.
- Gregor Erbach, *Towards a new international climate agreement*, European Parliamentary Research Service, Brussels, 26 January 2015.
- Lisanne Groen, Arne Niemann. *The European Union at the Copenhagen Climate Negotiations: A Case of Contested EU Actorness and Effectiveness*, Mainz Papers on International and European Politics, Johannes Gutenberg University, 2012/01.
- Jonathan Holslag, *Europe's normative disconnect with the emerging powers*, Brussels Institute of Contemporary China Studies, Asia Paper Vol. 5 (4).
- Henry Jacoby, Henry Chen, *Expectations for a New Climate Agreement*, MIT Joint Program on the Science and Policy of Global Change, Massachusetts Institute of Technology, Report No. 264, August 2014.
- Stephan Slingerland, Jessica Yearwood, Mariya Gancheva, Koen Rademaekers, *EU Energy Governance for the Future*, Directorate General for Internal Policies, European Parliament, Brussels, January 2015.
- Louise Van Schaik, Simon Schunz, "Explaining EU Activism and Impact in Global Climate Politics: Is the Union a Norm- or Interest-Driven Actor?" *Journal of Common Market Studies*, 2012, Volume 50, N° 1.

RESSOURCE ÉLECTRONIQUE

- Arthur Neslen, *EU to launch diplomatic offensive ahead of Paris climate talks*, euractiv.com, publié le 20 janvier 2015, consulté le 5 février 2014, <http://bit.ly/1yJCewu>

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

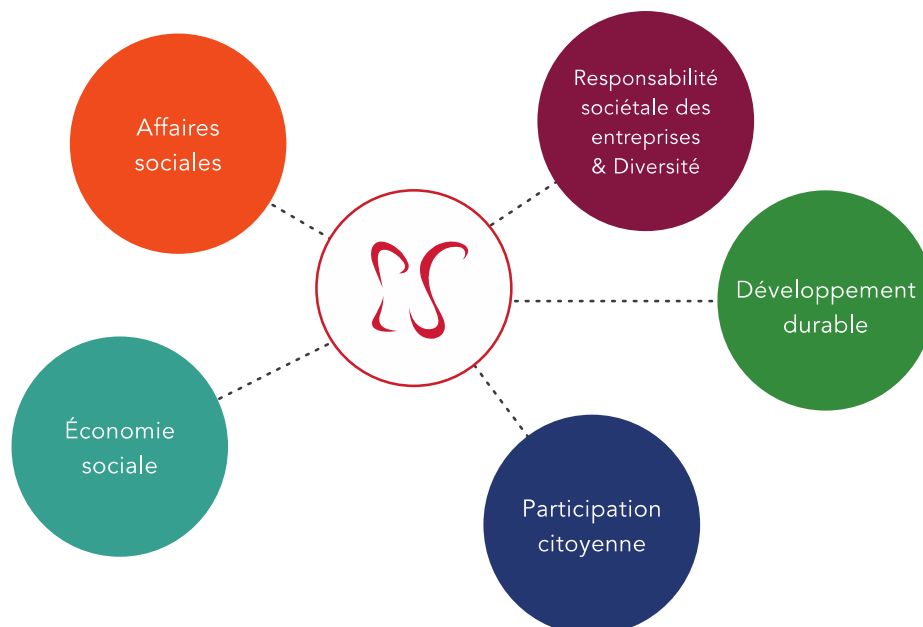
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *La violence à l'égard des femmes en Belgique : législation, acteurs et données chiffrées.* Victoria Hansen, janvier 2015.
- *ESS et Nations Unies : un rapprochement récent.* Antoine Masquelin, décembre 2014.
- *La violence à l'égard des femmes : état des lieux des législations européennes.* Victoria Hansen, novembre 2014.
- *L'économie circulaire : changement complet de paradigme économique ?* François Sana, novembre 2014.
- *Art et handicap en Communauté française de Belgique : bonnes pratiques.* François Meresse et Sanjin Plakalo, octobre 2014.
- *Les discriminations sur les réseaux sociaux - Partie 2.* François Sana, juillet 2014.
- *Les « Roms » dans l'Union européenne : enjeu d'inclusion sociale.* Estelle Huchet, juillet 2014.
- *L'engagement de personnes issues de l'immigration dans le choix d'un logement décent à Bruxelles.* Marie Leprêtre, juillet 2014.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.
- *Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?* Caroline Benech, Ingrid Dupuis, Marta Gazzola, Miriam Gouverneur, Yoann Zaouche, et al., n°31, mars 2013.
- *Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.* Elise Dubetz, n°30, septembre 2012.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Habitat et handicap : recommandations pour un habitat dans une société inclusive.* En collaboration avec l'Association des Paralysés de France et l'Université Paris Est Créteil – LIRTES, décembre 2014.
- *Entreprises sociales - Comparaison des formes juridiques européennes, asiatiques et américaines.* Maïté Crama, juin 2014.
- *Habitat et inclusion sociale des personnes en situation de handicap en Europe.* Sanjin Plakalo, décembre 2013.
- *Les enjeux santé & logement en Région bruxelloise.* Rachida Bensliman, septembre 2013.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Développement durable

Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.

COP 21, Sommet climatique, Paris 2015,... Autant d'appellations coexistent pour une seule et même réalité, celle d'un rendez-vous incontournable pour l'environnement. Dans cette Note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ revient sur l'importance de la prochaine conférence des parties dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, et plus particulièrement sur la place de l'Union européenne au sein de ces négociations.

Malgré un leadership européen en vigueur depuis une trentaine d'années au niveau environnemental, la position de l'Union européenne (UE) semble avoir faibli récemment, notamment au niveau des négociations climatiques qui se déroulent sous l'égide des Nations Unies.

L'Union apparaît de plus en plus marginalisée face à divers regroupements d'États hétérogènes, par exemple en ce qui concerne les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre ou encore les pays en voie de développement, dont les intérêts convergent sur

le plan climatique. La conférence de Copenhague en 2009 fut un signal clair du déclin d'influence de l'Union au sein de la gouvernance climatique internationale, du fait de l'échec des représentants européens de convaincre les autres participants de la nécessité d'un instrument contraignant en remplacement du protocole de Kyoto.

Sans le rôle moteur de l'UE, le Sommet de Paris, où les contraintes et les divergences entre États participants sont d'autant plus nombreuses, court le risque d'échouer à inclure l'ensemble des pays dans un accord ambitieux pour le climat. Pour éviter cet écueil, l'UE doit trouver le juste équilibre entre son rôle de facilitateur entre les positions divergentes des différents États et celui de force de proposition dans les discussions, afin de créer une dynamique de négociation qui soit favorable à ses objectifs.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

